

2024-2617
2024-08-06

PRO-MAXX^{MC}
Le Destructeur de Fourmis III

MOUSSE INSECTICIDE RÉSIDUEL ET DE CONTACT SOUS PRESSION
POUR LES FENTES ET LES FISSURES

DOMESTIQUE

PRINCIPE ACTIFS :

Pyréthrines	0,050 %
Dicarboximide de N-octylbicycloheptène	0,250 %
Perméthrine	0,200%

PULVÉRISATION EN JET / ACTION DE CHOC RAPIDE / VAPORISATEUR FORMANT
UNE BARRIÈRE / NE TACHE PAS

POUR USAGE A L'INTERIEUR POUR LUTTER CONTRE Araignées, cloportes, perce-
oreilles, blattes, grillons, millipèdes, lépismes argentés, fourmis, puces, anthrènes des tapis et
tiques sanguines.

POUR USAGE A L'EXTERIEUR SUR LES FOURMILIÈRES AUTOUR DES BÂTIMENTS
POUR SUPPRIMER LES FOURMIS SUR LES FOURMILIERES.

NO. D'HOMOL. 34442 LOI P.A.

CONTENU NET : 100-600 g

ATTENTION

(logo)

RISQUE
D'EXPLOSION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
BIEN AGITER AVANT L'USAGE

Les produits de contrôle Supérieurs inc.
1937 rue Le Chatelier, Laval,
Qc, H7L 5B3, Canada - (855) 808-2333

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI :

Pour usage à l'intérieur comme traitement de fentes et fissures pour supprimer araignées, cloportes, perce-oreilles, blattes, grillons, millipèdes, lépismes argentés, fourmis, puces, anthrènes des tapis et tiques sanguines. Ce produit peut également être utilisée à l'extérieur pour supprimer les fourmis dans les fentes et fissures.

DIRECTIVES GÉNÉRALES :

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Enlever le capuchon protecteur et insérer le tube applicateur dans la buse de pulvérisation avant l'usage. Attendre environ 30 secondes avant de pulvériser.

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.]

L'utilisation de ce produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout s'il est de couleur pâle, à prit de l'âge, a été exposé longtemps aux intempéries ou est endommagé de toutes autres façons) peut causer des taches, des blanchissements ou de la décoloration. Certains facteurs, comme la chaleur extrême et l'exposition directe au soleil peuvent promouvoir les dommages. Toujours traiter au préalable une petite surface peu apparente pour vérifier la solidité de la couleur et la résistance aux taches. Vérifier 30 minutes plus tard pour la présence de taches. Peu importe les résultats de l'essai, NE PAS appliquer sur du bardage en vinyle ou en aluminium lorsque celui-ci est directement exposé au soleil ou lors de la chaleur du jour. NE PAS utiliser sur les tentures, papiers peints ou matériaux semblables qui pourraient se tacher.

Limitations d'utilisation pour toutes les utilisations

- NE PAS appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. à l'intérieur dans les greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards; et à l'extérieur sur les avant-toits, soffites (sauf lors de l'utilisation pour supprimer les guêpes/frelons dans leurs nids)).
- Utilisation à l'intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.
- NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

- NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie des animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
- Utilisation à l'extérieur : NE PAS appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes).
- Pour une utilisation autour des bâtiments indiqués et des porches : NE PAS traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité du bâtiment.
- NE PAS appliquer sur les étendues d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement.
- NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS

Comment appliquer

NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé. SEULS le traitement des fissures et des crevasses sont autorisés. Le traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer directement le produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

Usage à l'intérieur :

Pour Supprimer les araignées, cloportes communs, perce -oreilles, blattes, grillons, millipèdes, lépismes argentés, fourmis et anthrènes des tapis :

Appliquer soigneusement les surfaces dans les endroits difficiles d'accès à l'intérieur des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et derrière celles-ci, autour des conduites et des réservoirs d'eau; les murs et les planchers derrière et sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. les tablettes, les tiroirs, les armoires et les unités de rangement), autour des éviers, des

2024-2617
2024-08-06

drains et des tuyaux; autour des parois intérieures des fondations; autour des poubelles, sur les planchers et couvre-sols (application locale seulement) et les endroits par lesquels les organismes nuisibles peuvent entrer (p. ex. autour des fenêtres et des portes). NE PAS dépasser 18g par m² (9 secondes/m²). Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Pour Supprimer les tiques sanguines et puces :

NE PAS appliquer sur la literie des animaux de compagnie, les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long et en arrière des plinthes, cadres de portes et fenêtres et dans les endroits localisés des planchers et couvresols. NE PAS dépasser 18g par m² (9 secondes/m²). Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. Enlever la vieille litière et la remplacer de nouvelle litière propre après le traitement. NE PAS pulvériser le produit sur les animaux de compagnie. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question.

Usage à l'extérieur :

Pour supprimer les fourmis:

Pour supprimer les fourmis : Insérer doucement le (tube ou le tube de l'applicateur ou le tube d'extension) aussi loin que possible dans les fentes et fissures des voies d'accès, patios, trottoirs ou pavé autobloquant où se cachent les fourmis. (Tirer ou Pousser ou Appuyer) (la gâchette ou la buse) et laisser la mousse remplir l'espace. Arrêter de vaporiser lorsque la mousse ressort de la fente ou de la fissure. Pour de meilleurs résultats, traiter toutes les fentes et fissures là où se trouvent les fourmis. NE PAS dépasser 18g par m² (9 secondes/m²). Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Bien aérer les lieux lors de l'application. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement à l'eau chaude et au savon après chaque utilisation. Couvrir les aquariums avant l'application. NE PAS contaminer les endroits où l'on nourrit les animaux. Contenu sous pression. NE PAS placer dans l'eau chaude, près des radiateurs, des fours ou autres sources de chaleur ou conserver à des températures dépassant 50° C car le contenant peut exploser. NE PAS percer le contenant ni le jeter au feu ni l'appliquer près de flammes nues ou d'étincelles ou en fumant.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VETEMENTS, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN

2024-2617
2024-08-06

CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION,** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. **NE PAS** donner de liquide à la personne empoisonnée. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour éliminer toute pression. **NE PAS** réutiliser les contenants vides. **NE PAS** perforer ou jeter au feu. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.